

Langues régionales et bibliothèques

« *Les langues doivent servir à s'ouvrir au monde et non à s'enfermer.* »

Bernard Cerquiglini¹

« *Défendre nos langues et leur diversité notamment contre la domination d'une seule, c'est plus que défendre nos cultures, c'est défendre nos vies.* »

Claude Hagège²

Sujet très rarement abordé dans notre monde professionnel des bibliothèques, les langues dites « régionales » n'en constituent pas moins une très grande richesse, un véritable patrimoine linguistique à sauver si nous ne voulons pas que ces langues menacées (nombre de locuteurs en baisse constante, moyenne d'âge élevée), classées pour certaines d'entre elles par l'Unesco parmi les langues en danger d'extinction, ne tombent demain parmi les langues mortes.

Jacqueline Le Nail

Bibliothèque
de Rennes Métropole
j.lenail@leschampslibres.fr

Définition, contexte et relativité

Autour de nous, nous entendons dans la rue, le bus ou nous connaissons tous des personnes, ici ou ailleurs en France, qui parlent une autre langue, soit une langue régionale, soit une langue issue de l'immigration, soit encore une langue apprise par ouverture sur le monde.

Dans l'Union européenne, 40 millions de citoyens environ utilisent régulièrement une langue régionale ou minoritaire. Mais qu'appelle-t-on langues régionales ?

La charte européenne

Selon la charte européenne des langues régionales ou minoritaires³, datant du 5 novembre 1992, les langues régionales se définissent ainsi :

1. pratiquées traditionnellement ou historiquement sur un territoire d'un État par les ressortissants de cet État, qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État ;

2. différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet État.

Elles n'incluent ni les dialectes de la (des) langue(s) officielle(s) de l'État, ni les langues des migrants.

En vue de la ratification de la charte européenne, le rapport français de Bernard Cerquiglini⁴ répertorie jusqu'à 75 langues dont les deux tiers d'entre elles sont parlées dans les Dom-Tom, du fait du passé colonial de la France : on ne compte ainsi pas moins de 29 langues en Nouvelle-Calédonie et 12 en Guyane, pour ne citer que ces deux cas. Certaines ne

1. www.cafe-geo.net/article_imp.php3?id_article=301 (consultation février 2007) : *Faut-il avoir peur des langues régionales ?* Débat en présence de Bernard Cerquiglini, linguiste, professeur à l'université Paris-VII Denis-Diderot, délégué général à la langue française et aux langues de France, Ministère de la Culture et de la Communication.

2. *Halte à la mort des langues*, Paris, Éd. Odile Jacob, 2000, p. 12.

3. www.conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/148.htm

4. Bernard Cerquiglini, *Les langues de France, rapport aux ministres de l'Éducation nationale et de la Culture*, 1999
www.culture.fr/culture/dgjf

Germaniste de formation, **Jacqueline Le Nail** est bibliothécaire responsable du fonds régional, du Catalogue collectif régional et du dépôt légal à la bibliothèque de Rennes Métropole. Elle a contribué à différents ouvrages, notamment sur les auteurs de Bretagne.

sont pas écrites et ne sont parlées que par quelques centaines de locuteurs, d'autres ont une littérature depuis bien longtemps. Dans l'Hexagone, on dénombre plus d'une vingtaine de langues et parlers régionaux, dont moins de dix ont une tradition écrite ancienne, sans compter les langues non territorialisées : le yiddish, les langues des Tsiganes, l'arménien occidental, le berbère, l'arabe dialectal...

On le voit, notre pays n'est pas monolingue mais plurilingue ; pour certains, il est multilingue, l'unilinguisme est bien rare dans les pays du monde. La diversité des langues est une constante et la France ne fait pas exception. Les frontières des langues ne sont pas toujours celles des États, sans compter que les frontières politiques ont changé maintes fois au cours de l'histoire.

Dans le temps et l'espace, on constate la relativité de cette définition, comme par exemple dans les pays baltes, Estonie, Lettonie et Lituanie, culturellement très proches de l'Europe de l'Ouest, dont les langues, « régionales » (estonien, letton, lituanien) à l'époque de l'ex-URSS, sont redevenues nationales, ou, au contraire, au Tibet, où la langue nationale n'a plus d'existence officielle aujourd'hui !

Au-delà de cette relativité, on observe que les langues régionales, pour ne citer que des exemples européens, ont des statuts différents, oscillant entre un statut de langue officielle ou officielle régionale et la non-reconnaissance⁵. L'Espagne et l'Italie ont accordé un vrai statut

aux langues régionales ou minoritaires qui avaient fait l'objet d'une politique féroce d'éradication sous Franco et Mussolini. Malgré cela, elles sont restées vivantes (exemple du français en Val d'Aoste, du basque, du galicien, du catalan en Espagne) et connaissent aujourd'hui, au moins en Espagne, une renaissance. En Grande-Bretagne, la « dévolution » a consolidé la reconnaissance officielle du gallois et du gaélique d'Écosse. Dans le sud du Jutland, au Danemark, l'allemand est langue officielle régionale et, inversement, en Allemagne, la minorité linguistique danoise du Schleswig-Holstein bénéficie d'un statut très favorable. Entre la Suède et la Finlande existe une convention culturelle pour permettre une réciprocité des droits linguistiques de

leurs minorités finnoise et suédoise. L'Europe offre à la fois des exemples de pays plurilingues, comme la Belgique, et de pays multilingues, comme le Luxembourg et son trilinguisme, luxembourgeois, allemand et français. On constate aussi que ce n'est pas le nombre de locuteurs qui justifie le statut : 270 000 locuteurs d'islandais, mais l'islandais est langue nationale.

La charte européenne n'a pas encore été ratifiée par la France, contrairement à tous les autres pays de l'Union européenne. Les gouvernements successifs voulaient la ratifier⁶, elle a d'ailleurs été signée, mais le Conseil constitutionnel a dit non à la ratification en juin 1999. Depuis, c'est le *statu quo*. Il faut lire J.-M. Woehrling⁷ ou le chapitre de Jean Sibille⁸ sur la charte. Beaucoup d'observateurs pensent que le Conseil constitutionnel donne une interprétation erronée des textes de la charte, entretenant l'idée que les langues régionales seraient une menace pour la République et que la signature est contraire à l'article 2 de la constitution, « *la langue de la République est le français* », article lui-même voté en 1992. Si bien qu'aujourd'hui, la ratification de la charte doit d'abord être précédée par une modification de l'article 2 de la constitution pour pouvoir être ratifiée. Un simple amendement à cet article 2 pourrait débloquent la situation, il permettrait la reconnaissance des langues régionales sans dénaturer le fait que la langue française est la langue de la République. Il s'agirait d'ajouter l'une des phrases suivantes à l'article 2 : « *dans le respect des langues régionales qui*

Quelques définitions

Dialecte : en géolinguistique, correspond à des variétés géographiques d'un ensemble plus étendu appelé langue. Chaque dialecte peut être subdivisé en sous-dialectes, chaque sous-dialecte en micro-dialectes ou parlers locaux (dénommés parfois patois).

Langue : instrument de communication constitué par un système de signes vocaux dont le fonctionnement repose sur un certain nombre de règles. Dans un sens fonctionnel, tout parler local est un système linguistique à part entière et constitue en soi une langue. Dans un sens typologique, une langue est un ensemble constitué de plusieurs dialectes.

Multilingue/Plurilingue : un État peut être plurilingue, il accepte l'utilisation de plusieurs langues, mais ses habitants ne sont pas nécessairement multilingues, parfois, ils ne veulent parler que leur langue sans parler la langue officielle du pays.

Vernaculaire : système linguistique utilisé comme langue maternelle au sein d'un groupe restreint, par opposition au véhiculaire, qui désigne des langues de large diffusion pouvant servir à la communication entre des groupes parlant des langues maternelles différentes.

5. Cf. sur le site du CDDP des Pyrénées-Atlantiques, une carte en occitan des langues régionales d'Europe : http://crdp.ac-bordeaux.fr/langues/langues_Europe.htm

6. www.conseil-constitutionnel.fr/decision/1999/99412/comm.htm (consultation février 2007).

7. Jean-Marie Woehrling, « Les langues régionales et le droit constitutionnel français », in *Les langues de France. Tribune internationale des langues vivantes*, n° 27, mai 2000, p. 20-24, et dans *Langues régionales : langues de France, langues d'Europe* : <http://editionsdelabibliotheque.bpi.fr/livre/?GCOI=84240100844240>

8. Jean Sibille, *Les langues régionales*, Paris, Flammarion, 2000, Dominos, p. 93 à 102, chapitre « La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ».

font partie de notre patrimoine » ou « dans le respect des autres langues de France ».

Rappel historique

L'histoire montre comment une langue devient un jour langue d'État et acquiert ainsi le prestige de langue officielle.

Le facteur « politique » est déterminant pour l'émergence d'une langue, le facteur « religieux » aussi parfois, on sait combien la traduction de la Bible de Luther en langue vernaculaire, c'est-à-dire commune, a été déterminante pour la langue allemande, mais aussi pour les langues scandinaves.

L'ordonnance de François I^{er}, dite de Villers-Cotterêts, promulguée le 10 août 1539, qui donne au français le statut de langue officielle à la place du latin, vise à uniformiser l'administration royale. Elle comporte un article, le 111, dont l'objectif est de généraliser l'usage du français dans les actes publics et juridiques. Elle annule les ordonnances précédentes dont celle de Nîmes (1531) qui était favorable aux langues « vulgaires » (les notaires parlaient la langue du pays où ils exerçaient).

Sous la Révolution, le français n'était parlé que dans 15 des départements créés en 1790 (sur 26 millions d'habitants, 10 millions parlaient français, 3 millions parlaient français « aussi »), et jusqu'en juillet 1793, le plurilinguisme était un fait. Mais avec la guerre aux frontières et la Terreur, la politique linguistique change brutalement et l'abbé Grégoire⁹, avec le député Bertrand Barère, présente à la Convention montagnarde en 1794 un rapport en vue de l'abolition de tous les « patois » : les langues régionales sont pourchassées et jugées traîtres. « *Le fédéralisme et la superstition parlent bas breton; l'émigration et la haine de la République parlent allemand; la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle*

9. www.languefrancaise.net/dossiers/dossiers.php?id_dossier=66, rapport Grégoire an II.

*basque. Cassons ces instruments de dommage et d'erreur*¹⁰. » Ces affirmations, largement reprises par la suite, n'étaient pas vraiment fondées. En effet, l'adhésion à la République a été forte dans des régions où le français restait très minoritaire, tandis que des régions où il était beaucoup plus

Les langues régionales ne sont pas une menace pour la République, mais une richesse, une chance à saisir (bilinguisme, multilinguisme) et un héritage à transmettre

utilisé ont basculé dans la contre-révolution. Dans l'Ouest, l'insurrection vendéenne a ainsi embrasé des régions où le français était compris par la grande majorité, mais n'a pas touché la moitié occidentale, de langue bretonne.

Un siècle plus tard, les répercussions de ce texte sont très importantes. Les lois Jules Ferry instituent l'école laïque, gratuite et obligatoire et répriment en même temps l'usage des langues régionales.

En 1925, le ministre de l'Instruction publique Anatole de Monzie va jusqu'à dire « *pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne doit disparaître*¹¹ ».

Au XIX^e et encore pendant la première moitié du XX^e siècle, les corrections ne manquaient pas quand un élève laissait échapper un mot en langue vernaculaire, ceci n'est pas propre à la France, c'est une injustice

10. www.languefrancaise.net/dossiers/dossiers.php?id_dossier=64

11. Bernard Poignant, *Langues de France : osez l'Europe*, Montpellier, Indigènes Éditions, 2000, p. 90.

assez partagée alors, au pays de Galles, en Irlande, tout comme en Louisiane contre la langue française ! On a surtout réussi à culpabiliser ceux qui parlaient des langues régionales si bien qu'ils n'ont plus assuré de transmission à leurs enfants. C'est aussi quelque chose qui frappe : les langues régionales ont parfois « sauté » une génération dans la transmission, ce qui engendre un dialogue intergénérationnel surprenant et riche dans cette société qui manque parfois d'égard vis-à-vis des plus anciens.

Il faut attendre en France la loi Deixonne en 1951 pour que commence à être autorisé l'enseignement des langues régionales de manière extrêmement timide, en option et initialement en dehors des heures de cours régulières (l'article 10 prévoit une application au breton, au basque, au catalan et à la langue occitane, mais pas au corse, au flamand, ni à l'allemand en Alsace et en Moselle).

Les familles de langues en France

La France et le monde francophone comptent aujourd'hui 120 millions de locuteurs natifs (*native speakers*) sans compter ceux qui apprennent notre langue. Les langues régionales ne sont pas une menace pour la République, mais une richesse, une chance à saisir (bilinguisme, multilinguisme) et un héritage à transmettre.

Les familles de langues que l'on trouve en France sont essentiellement des langues indo-européennes (voir illustration 1) et parmi celles-ci :
 – des langues romanes, issues du latin, dont le corse; le catalan; l'occitan avec entre autres le provençal, le gascon, le vivaro-alpin, l'auvergnat, le limousin; le béarnais; le franco-provençal; le créole; les parlers d'oïl (gallo, normand, picard...);
 – des langues germaniques, le flamand du Westhoek, le lorrain, l'alsacien, mais aussi le yiddish (non territorialisé, présent dans toute l'Europe);

- une langue celtique: le breton, seule langue celtique survivant sur le continent européen parmi les six langues celtiques;
- une langue thraco-illyrienne: l'arménien;
- des langues indo-iraniennes, dont le romani.

Parmi les langues non indo-européennes (langues parlées en Europe avant l'arrivée des Indo-européens), seule subsiste, à l'Ouest de l'Europe, le basque¹².

Parmi les langues de l'Hexagone, certaines restent essentiellement orales, mais touchent néanmoins un nombre assez important de locuteurs, comme le *flamand* de France, dans le Westhoek (Flandre française de langue flamande), parlé, selon les sources¹³, par 20 000 à 40 000 locuteurs autour de Dunkerque dans une petite poche néerlandophone, région où l'enseignement du néerlandais standard connaît un vif succès, ou bien encore le *franco-provençal*, parlé par 22 000 à 60 000 personnes en France, notamment en Savoie et dans la Bresse.

Les bibliothèques sont directement concernées par les fonds dans les langues régionales qui ont une tradition écrite.

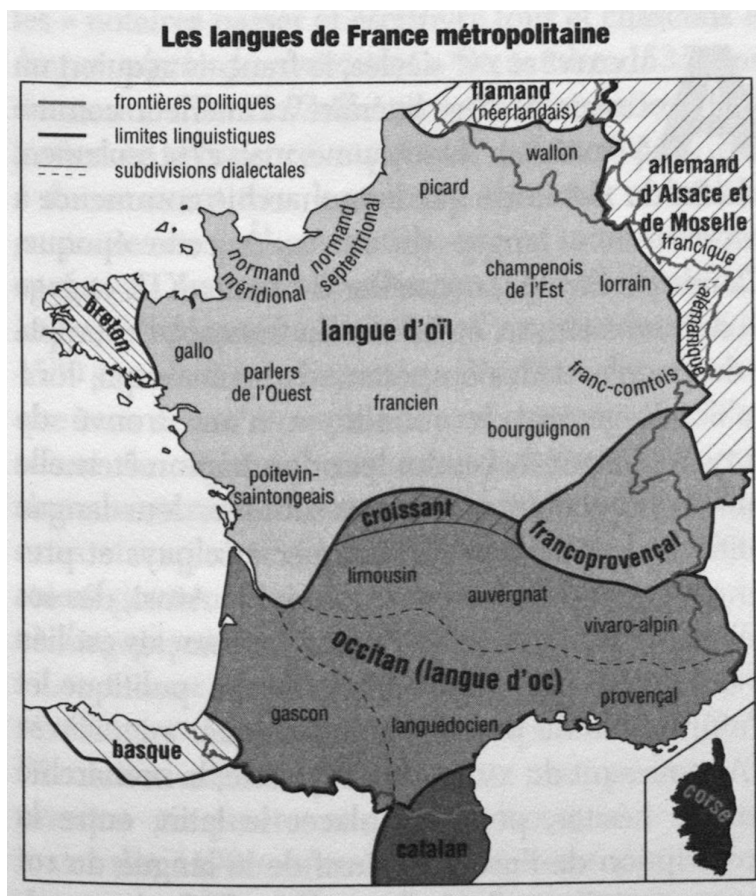
Le basque, euskara

Les quatre cinquièmes de ceux qui parlent le basque résident en Espagne, c'est une des rares langues

12. Sur les origines des langues, lire notamment: Georges Kersaudy, *Langues sans frontières: à la découverte des langues de l'Europe*, Paris, Autrement, 2001; Henriette Walter, *L'aventure des langues en Occident: leur origine, leur histoire, leur géographie*, Paris, Robert Laffont, 1994; Jean Sibille, *op. cit.* 6.; Claude Hagège, *Le souffle de la langue: voies et destins des parlers d'Europe*, Paris, Odile Jacob, 1992.

13. En France, lors des recensements de population, aucune question ne porte sur la ou les langues pratiquées dans le cercle familial, c'est pourquoi il est très difficile d'obtenir les chiffres exacts. Les chiffres donnés ici sont extraits essentiellement du *Diccionari de les llengües d'Europa*, Enciclopedia catalana, et des sites Euromosaic et réseau européen Mercator, http://ec.europa.eu/education/policies/lang/languages/langmin/euromosaic/index_fr.html, www.ciemen.org/mercator.org

Illustration 1. Carte extraite du livre de Jean Sibille



Le « croissant » est une zone intermédiaire.

pré-indo-européennes à survivre en Europe (avec le finnois, l'estonien, le hongrois ou encore le géorgien). Partagée entre la France et l'Espagne, elle a un statut de langue officielle régionale dans le Pays basque espagnol, comme le catalan, le galicien... On estime le nombre de locuteurs à environ 60 000 à 70 000 en France et 500 000 en Espagne (Communauté autonome d'Euskadi et Navarre incluses), où l'on observe un rajeunissement des locuteurs.

La première œuvre littéraire imprimée paraît en 1545 au Pays basque nord, et en 1571 paraît le Nouveau Testament traduit en basque par Joanes Leizarraga (commande de la reine Jeanne d'Albret); en 1643, parution de *Gero* de Axular. Aujourd'hui, la majorité des structures éditoriales en

langue basque se trouve en Pays basque espagnol (environ 900 titres par an) et répond pour plus de la moitié aux besoins de l'éducation. Trois périodiques rédigés entièrement en basque paraissent en France: *Egun-karia* (tirage de 400 exemplaires), *Herria* (3 000 exemplaires) et *Argia* (100 exemplaires). Trois hebdomadaires utilisent partiellement le basque. France 3 n'émet que trois heures en basque par an. Ils sont 15 à 20 % de la population à pouvoir capter et regarder la télévision du Pays basque espagnol.

Le catalan

Le catalan est parlé en Espagne (langue officielle régionale de la Generalitat de Catalunya, des Baléares

et du pays valencien) et dans le Roussillon (non reconnue) : entre 6 et 7 millions de locuteurs. En France, ils seraient plus de 130 000. Langue des troubadours au passé prestigieux (contrairement aux trouvères au Nord, en langue d'oïl).

Le texte le plus ancien totalement rédigé en catalan est un code de lois wisigothique datant de 1131. Poétique exceptionnelle au XIV^e siècle. En 1479, le rattachement de l'Aragon à la Castille favorise le castillan, au détriment du catalan, qui n'est pas langue de pouvoir royal et, en 1714, le catalan perd son statut de langue officielle. Lors du traité des Pyrénées (1659), les Catalans perdent la Catalogne du Nord au profit du royaume de France. Les catalanophones de France ont continué à utiliser leur langue, mais, dès 1682, la francisation commence jusqu'à ce que le catalan soit tout simplement interdit par Louis XIV dans l'Administration et dans tous les actes officiels. Au XX^e siècle, côté sud, quarante années de franquisme ont persécuté la culture et la langue catalanes et ce n'est qu'en 1977 que la Catalogne a retrouvé ses droits. Depuis trente ans, son développement en Espagne et en Europe est assez extraordinaire.

À présent, la culture catalane jouit d'un certain rayonnement, des accords existent entre la Generalitat de Catalunya et le ministère de la Culture français pour favoriser la traduction d'œuvres catalanes et des poètes catalans sont au programme à l'école ! Là aussi, la plupart des éditeurs se situent en Espagne, essentiellement à Barcelone, qui publient environ 5 000 titres par an (12 % de l'édition en Espagne).

L'occitan

Langue de haute culture pour toute l'aristocratie de l'Europe méridionale, l'occitan est entré en décadence à partir du XIII^e siècle au profit du français. Le français, issu des langues d'oïl, a été adopté par le pouvoir royal et est devenu « la langue du roi ».

Désigné différemment dans le temps et l'espace, provençal, gascon, béarnais, languedocien, l'occitan est parlé de Bordeaux à la frontière italienne en passant par Clermont-Ferrand, sur une vaste zone qui descend au sud de Pau à Aix-en-Provence et Marseille en passant par Montpellier. Le nombre de locuteurs en langue occitane oscillerait entre 2 et 3 millions. Ce nombre peut faire illusion, car, en fait, la langue occitane est desservie par un « émiettement » sur un territoire très étendu (six régions administratives) et, bien que riche d'un passé littéraire (lyrique des troubadours au XII^e siècle), juridique et administratif, elle est menacée d'extinction. Une cinquantaine de livres en occitan paraissent chaque année.

Le corse, corsu

C'est une langue italo-romane, considérée avec l'italien (toscan) jusqu'au XIX^e siècle comme deux registres d'une même langue. Longtemps, les Corses ont parlé entre eux le corse tout en écrivant et en pratiquant le toscan, langue officielle qui est devenue ensuite l'italien. La Corse a été vendue à la France par la République de Gênes en 1768 et progressivement intégrée dans le cadre français, mais l'italien, le corse et le français sont restés utilisés parallèlement jusqu'à ce que Napoléon III exige, en 1854, que les actes civils officiels soient tous rédigés exclusivement en français. Lors de la Troisième République (1870-1940), le français devient obligatoire partout dans l'île. De nos jours, sur une population estimée à 250 000 sur l'île, les chiffres, entre ceux qui le parlent et ceux qui le comprennent, oscillent entre 125 000 et 170 000. Il existe un quotidien en corse, *Scontru*, et six magazines, mais des quotidiens français comme *La Corse* et *Corse-Matin* comportent régulièrement des articles en corse. Aujourd'hui, la Corse compte une dizaine d'éditeurs.

Les langues régionales d'Alsace et de Moselle

Appelées allemand d'Alsace et de Moselle, alsacien (*Elsässisch*), alémanique, alsacien alémanique (*Ditsch* ou *Hochditsch* dans la plus grande partie de l'Alsace), *Lotbringer Platt* en Moselle, ces langues comptent environ 545 000 locuteurs, essentiellement en Alsace. C'est à Strasbourg que fut publiée la première Bible en allemand en 1466. L'histoire de cette région est très mouvementée : l'Alsace est rattachée à la France en 1681 ; en 1685, un arrêt du Conseil d'État oblige à l'emploi du français et proscriit l'allemand dans les actes publics en Alsace ; plus tard, elle passe sous administration allemande, de 1870 à 1918, puis de 1940 à 1945, avant de redevenir française. De nos jours, globalement, le bilinguisme est en baisse. L'édition en langue régionale se réduit. Des éditions bilingues de journaux existent, des mensuels ou trimestriels consacrés à la promotion du bilinguisme et de la culture régionale peuvent avoir un contenu à 75 % en allemand. En ce qui concerne la production littéraire, des auteurs sont publiés en allemand standard ou en dialecte, qu'il s'agisse de livres scolaires, de livres pour enfants, de poésie, théâtre, nouvelles, romans. Les langues d'Alsace et de Moselle sont en quelque sorte des « ponts » les reliant à toute la production éditoriale de leurs voisins (81 300 000 locuteurs en Allemagne, 7 900 000 en Autriche, 3 879 000 en Suisse).

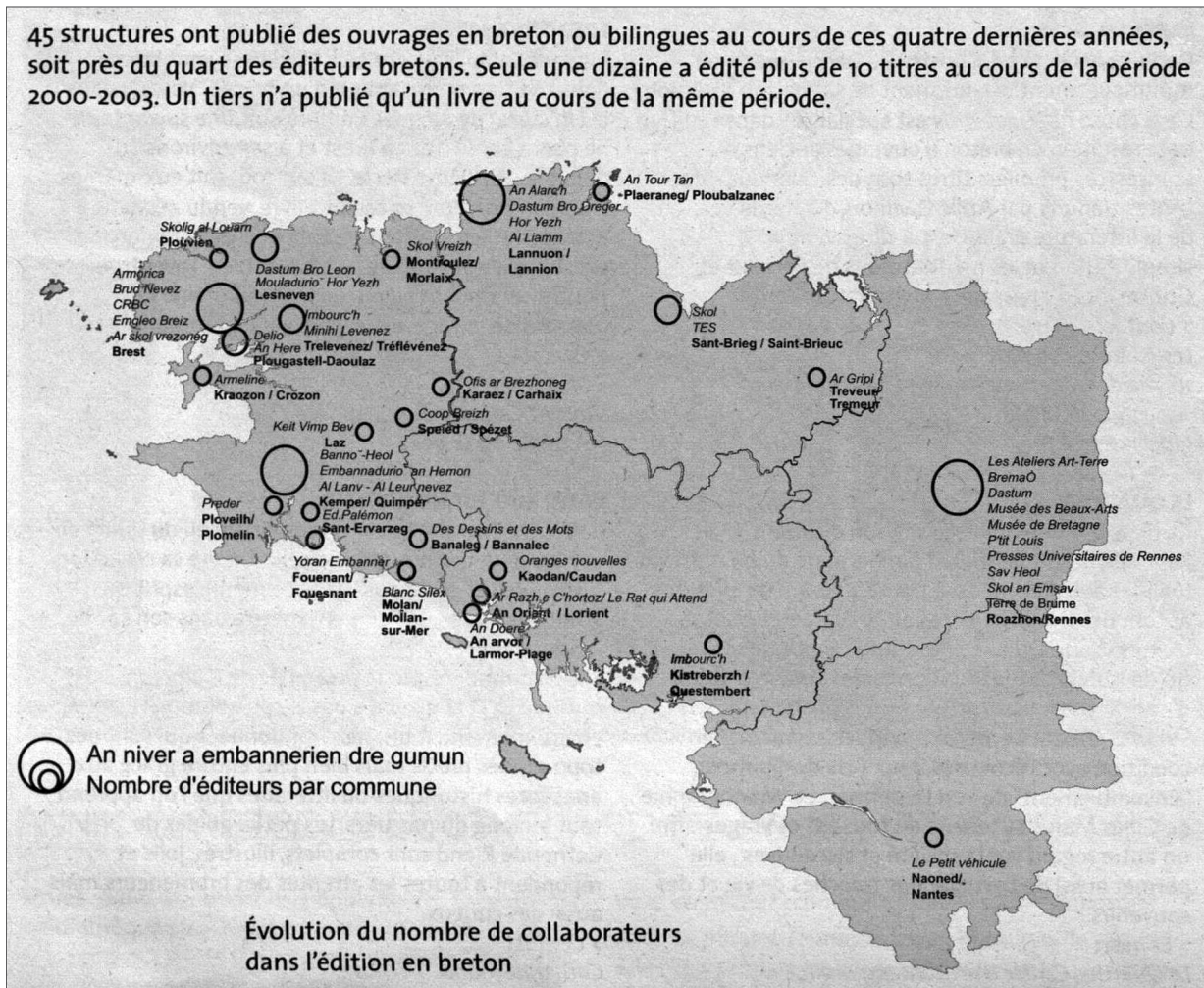
Le breton, brezhoneg

Le breton fait partie de la famille des langues celtiques, repoussées au fil du temps aux extrémités Ouest de l'Europe et représentant aujourd'hui bien peu par rapport aux langues romanes, germaniques ou slaves en Europe.

Dans cette famille comprenant six langues celtiques, on distingue deux branches :

- la branche *gaélique*, avec le gaélique d'Irlande ou irlandais, le gaéli-

Illustration 2. L'édition en langue bretonne, carte de l'Office de la langue bretonne



que d'Écosse et le manx, manxois, ou mannois ;

- la branche *brittonique*, avec le gallois, le cornique et le breton.

Deux de ces six langues ont connu une interruption de la transmission directe. Le cornique (*kernevek* en Cornouaille britannique) depuis deux cents ans, et le manx, manxois ou mannois (*gaelg*, île de Man), dont le dernier « *native speaker* » est mort en 1974. Néanmoins, l'enseignement a pris le relais pour apprendre la langue et sa culture, la vivre au quotidien. Il y aurait aujourd'hui environ un millier de locuteurs de cornique et autant de manxois.

L'irlandais ou gaélique d'Irlande (*gaelige*) est langue officielle de la

République d'Irlande avec l'anglais ; 1 million de personnes seraient capables de le parler. À cela, il faut ajouter quelques milliers de locuteurs en Irlande du Nord. En réalité, malgré son statut de langue nationale en République, elle a les mêmes caractéristiques qu'une langue régionale ou minoritaire et tend à reculer : les irlandophones qui le parlent ou l'utilisent vraiment au quotidien sont estimés en fait à près de 120 000 sur une population de 4 100 000. Le gaélique d'Irlande est une langue de tradition littéraire très ancienne, les œuvres écrites des bardes irlandais remontent au VI^e siècle.

Le gallois (*cymraeg* au pays de Galles) est langue officielle du pays

de Galles avec l'anglais. Parlée par 600 000 locuteurs, la langue galloise voit son nombre de locuteurs augmenter depuis une vingtaine d'années, comme le catalan en Espagne. Une chaîne de télévision publique émet entièrement en gallois (SC4), d'autres chaînes publiques émettent partiellement dans cette langue (on est loin des 4 à 5 minutes de breton par jour de France 3). Il y paraît plus de 500 livres en gallois par an. Au pays de Galles, des aides sont apportées aux bibliothèques pour l'acquisition des ouvrages en gallois.

Le gaélique d'Écosse, *gaidhlig*, parlé essentiellement dans les Highlands et les îles de l'Ouest de l'Écosse, par environ 66 000 locuteurs, vient

d'obtenir depuis peu le statut de langue régionale officielle. Entre la BBC2 Écosse et la télévision indépendante, 300 heures d'émissions en gaélique sont diffusées chaque année. L'État fournit une aide à la publication en gaélique, par le biais de subventions annuelles au Conseil littéraire gaélique (Gaelic Books Council - Université de Glasgow). Il paraît une trentaine de nouveaux titres par an. L'Association écossaise des textes gaéliques (Scottish Gaelic Texts Society - SGTS) publie les œuvres d'importance littéraire majeure du passé et il existe quelques petits éditeurs indépendants. L'un des principaux problèmes est d'atteindre les lecteurs de gaélique qui vivent sur les îles et dans les régions peu peuplées ne comptant pas beaucoup de librairies. Le Conseil littéraire gaélique possède une camionnette de vente ambulante à cet effet.

Le breton, *brezhoneg*, a dû connaître son nombre maximal de locuteurs en 1914. Les enquêtes réalisées dans les années 1930 parlent de 1 200 000 locuteurs. C'était alors la langue celtique la plus parlée devant l'irlandais et le gallois. La tradition écrite y est très ancienne (fin du VIII^e siècle) et le texte le plus ancien, le fragment de Leyde, fragment d'un traité de médecine en latin annoté de gloses en breton¹⁴, précède de plus de cinquante ans le plus vieux texte écrit en vieux français et en vieil allemand, le Traité de Verdun (843). Le breton a donc été écrit bien avant l'imprimerie qui date en Bretagne de 1484 à Bréhan et 1485 à Rennes. Il existe un incunable breton, le *Catholicon*, imprimé à Tréguier en 1499; il s'agit d'un dictionnaire trilingue, breton-français-latin, destiné aux clercs et aux étudiants. Entre 1500 et 1789, on a recensé plus de 1 500 livres imprimés en breton, littérature religieuse, dictionnaires et grammaires, textes

14. Gwennoelle Le Menn, « Le livre en langue bretonne », in *Trésors des bibliothèques de Bretagne*, catalogue de l'exposition présentée au château des Rohan à Pontivy à l'occasion du bicentenaire de la Révolution, 1989, p. 231 à 240.

satiriques, poésie, théâtre... Certains ouvrages connaissent de multiples éditions successives, 71 pour le *Colloque* de Quiquer, petit manuel de conversation français-breton (au format poche), dont la première édition date de 1626 pour durer jusqu'en 1915! Un best-seller pendant près de trois cents ans.

De la même manière que la Bible traduite tenait une grande place dans les familles dans les pays protestants d'Europe, *Bubez ar Sent* (Vie des saints) a été une des principales lectures de beaucoup de familles en milieu rural jusque dans les années 1930. Au XIX^e siècle, le romantisme a été une période de découverte des littératures populaires et « étrangères » par les lettrés. Dans cette production, le fameux *Barzaz Breiz*, recueil de chansons populaires en breton avec leur traduction en français, de Hersart de La Villemarqué paraît en 1839. On en compte une trentaine d'éditions depuis un siècle et des traductions, notamment, en allemand, en anglais, en polonais, en espagnol et en russe.

Tombée quasiment à zéro entre 1945 et 1950, l'édition en langue bretonne a connu une lente remontée. La signature de la charte culturelle de Bretagne (1978-1982) a permis à l'édition en langue bretonne de sortir de la clandestinité. En 2004, on dénombre 45 structures ayant publié des ouvrages bilingues ou en breton, dont une dizaine a publié plus de 10 titres (voir illustration 2). Il existe un hebdomadaire, *Ya*, des mensuels, *Bremañ* et *Brud Nevez*, des bimensuels, *Al Liamm*, *Al Lanv* et d'autres périodiques spécialisés (*Hor Yezh*, *Preder*...). Mais ce secteur reste très fragile, on a ainsi vu disparaître en 2006 les éditions An Here qui avaient publié plus de 400 titres en une vingtaine d'années.

Les principales périodes de ruptures et de recul de la langue bretonne ont été l'école publique obligatoire, les lois Jules Ferry et l'interdiction absolue d'entendre du breton; la Guerre 14-18; l'après Seconde Guerre mondiale. Alors que

les Bretons ont pris une part majeure dans la France libre et la Résistance, à commencer par les hommes de l'Île-de-Sein¹⁵, les agissements d'une soixantaine de séparatistes (trois responsables et beaucoup de très jeunes gens embrigadés) ont eu pour conséquence de discréditer durablement la langue et la culture bretonnes.

En 1950, on estimait encore à près d'un million le nombre de locuteurs en langue bretonne; en 2006, ils ne seraient plus que 270 000.

Problématiques spécifiques aux langues régionales

L'un des rares documents publiés sur les langues régionales et les bibliothèques est un petit livre de 56 pages, publié par la Direction du livre et de la lecture au ministère de la Culture, en 1985: *Bibliothèques publiques et langues régionales*¹⁶. Contrairement à ce que le titre pourrait laisser penser, ce recueil ne fait pas l'état des lieux de la présence des langues régionales en bibliothèques publiques, il visait avant toute chose à mieux faire connaître l'édition en langue régionale aux bibliothèques publiques.

L'édition en langue régionale se caractérise encore le plus souvent par:

- un marché très limité, parfois confidentiel;
- une édition avec peu de titres par an (de 80 à 120 titres par an en langue bretonne);
- une édition à faibles ou petits tirages (300 à 2 000 exemplaires);
- une majorité d'éditeurs associatifs, avec des bénévoles, même si une part

15. Ils sont 128 Sénéans à répondre à l'appel du 18 juin 1940 et à gagner l'Angleterre sur leurs bateaux de pêche formant ainsi le premier contingent de la France libre. Lorsque, le 5 juillet 1940, le général de Gaulle passe en revue les volontaires et les interroge sur leur origine, beaucoup d'entre eux répondent « de l'Île-de-Sein, mon Général », ce qui lui fera dire: « Cette Île-de-Sein, c'est donc le quart de la France! »

16. *Bibliothèques publiques et langues régionales*, Paris, Ministère de la Culture, Direction du livre et de la lecture, 1985, 56 p. Préface de Jean Gattegno.

non négligeable a un statut commercial de professionnels;

- peu de titres traduits dans ces langues, plutôt des titres écrits dans ces langues;
- plus de littérature et de poésie que d'ouvrages pratiques ou documentaires sur tous les sujets;
- des ouvrages dont la présentation s'est beaucoup améliorée mais qui « pèchent » parfois encore, faute de moyens;
- des tentatives intéressantes de publications documentaires en langue régionale, d'éditeurs nationaux ou régionaux;
- des maisons d'édition en ouvrages scolaires (correspondant à l'enseignement de ces langues)¹⁷;
- des écrivains qui, en publiant en langues régionales, touchent un public tellement restreint que cela peut apparaître comme un acte militant;
- une durée de vente plus lente qu'en langue française où la frénésie de l'édition, du best-seller et de l'actualité, amène les libraires à retourner leurs livres non vendus six mois après leur parution;
- des publications dans ces langues quasiment ignorées dans les moyens de communication (presse, radio et autres médias), y compris sur leur territoire, même si des efforts sont faits ici ou là.

Ce qui peut encore sauver ces langues : des aides sans doute (il en existe plus ou moins, à différents niveaux : Eblul¹⁸, Centre national du livre, Direction régionale des affaires culturelles, associations et organismes en région, collectivités territoriales, sous différentes formes, aides à l'édition, bourses d'écrivains, commandes de livres, prix littéraires), mais surtout de la *considération*.

17. Martial Menard, « Bretagne: petite histoire de l'édition en langue bretonne pour la jeunesse », in *Livres d'enfants en Europe*, catalogue de l'exposition du même nom présentée en 1992 au château des Rohan à Pontivy, Ville de Pontivy/Cobb, p. 99 à 107.

18. Eblul = Belm en français : European Bureau for Lesser-Used Languages = Bureau européen pour les langues moins répandues.

Les bibliothèques au secours des langues régionales

Pour sauver les langues régionales, Bernard Cerquiglini préconise de « *combattre l'automépris du je parle patois* ». Certes, mais il semble bien qu'il faille surtout combattre les préjugés, les clichés et le mépris exprimés parfois sur ces langues par ignorance, malhonnêteté intellectuelle, voire par racisme¹⁹.

Les bibliothèques s'inscrivent sur des territoires et ont le devoir d'éclairer les esprits (héritage des Lumières). Ce sont des lieux d'éducation, de culture et de loisirs. L'apprenant, terme très à la mode en ce moment, évoque l'idée qu'une personne apprend, se construit toute sa vie. Et il n'est pas rare que certains profitent de leur retraite pour apprendre une langue qu'ils n'avaient pas le « loisir » d'acquérir pendant leur vie professionnelle, sans compter le fait que l'apprentissage des langues permet de « s'entretenir » intellectuellement. Bien sûr, tous les linguistes semblent d'accord pour dire que l'apprentissage d'une langue avant 8-9 ans s'effectue sans difficulté, qui plus est quand il s'agit d'une langue maternelle, et que le bilinguisme précoce favorise le multilinguisme ensuite²⁰.

L'inscription sur un territoire

S'inscrire sur un territoire, c'est prendre en compte ses composantes, et parmi celles-ci la présence de toutes les écoles : Ikastola au Pays basque, La Bressola ou Arrels en Catalogne, Calandretas pour l'occitan (béarnais), Diwan pour le breton (mais aussi Divyez'h - réseau écoles publiques - et Dihun - réseau écoles privées). L'Éducation nationale fournit la liste suivante des langues régionales actuellement enseignées dans le second

19. Jean Sibille, *op. cit.*, p. 87 à 92.

20. On lira avec beaucoup d'intérêt les interventions disponibles sur le web et les ouvrages de : Claude Hagège, *L'enfant aux deux langues*, Paris, Odile Jacob, 1996; *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob, 2000.

degré : basque, breton, catalan, corse, gallo, quatre langues mélanésiennes, langue mosellane, langue régionale d'Alsace, occitan, tahitien.

Les acquisitions en secteur jeunesse sont très importantes car souvent les enfants n'ont pas la possibilité d'acheter les livres. Dans le réseau des bibliothèques de quartiers de la ville de Rennes a été mise en place une expérience très valorisante *pour toute langue* en direction du jeune

Les collections en langues régionales ou minoritaires en bibliothèques municipales ont une visibilité très inégale, aléatoire et liée à la présence de personnel motivé et compétent dans ces langues

public : l'armoire (ou valise) des langues permet de présenter, dans des lieux de toute taille, des livres ou enregistrements en différentes langues. Ponctuellement, des lectures en six ou sept langues peuvent avoir lieu avec adultes et enfants (ce peut être en anglais, allemand, espagnol, italien, turc, breton...), les langues lues peuvent changer en fonction des quartiers.

S'inscrire sur un territoire signifie tenir compte de l'environnement, de l'histoire et de ses hommes, cela peut se voir dans les collections et on ne s'étonne pas en Bretagne de trouver un fonds en espéranto²¹ à la biblio-

21. L'espéranto, créé en 1887 par le Dr Zamenhof (1859-1917), Juif polonais de la ville multilingue de Bialystok, suit le principe d'une langue qui ne porte pas les valeurs d'un pays en particulier, tout comme le volapük (1880) de l'Allemand Johann Martin Schleyer (1831-1912).

thèque de Pontivy, en centre Bretagne, en lien avec Émile Masson, érudit espérantiste originaire de cette ville.

En Bretagne, on trouve des fonds d'une certaine importance en langue bretonne: à la bibliothèque de Rennes Métropole, dans les bibliothèques municipales de Nantes, Vannes, Lorient, Quimper, Brest, Morlaix, Lannion, Saint-Brieuc, au Centre de recherche bretonne et celtique à Brest, dans les bibliothèques universitaires de Rennes-II et Brest, à l'abbaye de Landévennec... Mais les collections en langues régionales ou minoritaires en bibliothèques municipales ont une visibilité très inégale, *aléatoire* et liée à la présence de personnel motivé et compétent dans ces langues, ou/et ayant surtout une attitude de respect pour ces langues et une certaine curiosité d'esprit (il n'est pas rare d'employer des personnes qui s'engagent à apprendre ces langues et les « servent très bien »).

Le réseau des pôles associés, mis en place en France en 1994, au moment de la construction de la Bibliothèque nationale de France, doit contribuer à un meilleur aménagement du territoire pour faire émerger une carte documentaire nationale. La mission des pôles associés est d'assurer, en harmonie avec la BnF et dans la spécialité qui est la leur, un développement de leurs collections tendant à l'exhaustivité et leur permettant de jouer le rôle de bibliothèque ou pôle documentaire de dernier recours. Les fonds en langues régionales, à l'exception de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, ne sont pas mentionnés dans les *pôles associés de partage documentaire*, ils sont en fait présents dans les *pôles associés dépôt légal imprimeur*. Par conventionnement avec la BnF, les bibliothèques responsables du dépôt légal imprimeur²² collectent la pro-

22. Dépôt légal imprimeur: la répartition du dépôt légal entre un dépôt légal centralisé à la Bibliothèque nationale et un dépôt de l'imprimeur en région date de mai 1925 (publiée au JO du 27 mai 1925). Le dépôt légal se faisait d'abord auprès des préfetures avant que la charge de la collecte ne soit transmise aux bibliothèques, à partir de 1943.

duction imprimée par région et se voient attribuer en plus prioritairement, depuis 1996, le second exemplaire du dépôt légal éditeur régional par la BnF (acquisitions passives).

La collecte par région administrative, depuis la dernière réforme du dépôt légal, n'est pas sans poser des problèmes là où la région administrative ne correspond pas à une région historique. C'est le cas en Bretagne,

Aucune langue ne peut se prévaloir d'une supériorité naturelle sur une autre

où les documents imprimés en Loire-Atlantique sont collectés par Angers. À côté de ces acquisitions passives, ces bibliothèques effectuent des acquisitions actives en visant à être aussi exhaustives que possible dans leurs collections.

Le programme des bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR), qui vient de s'achever, a permis la création d'équipements dignes de ce nom qui ont donc en contrepartie des devoirs et obligations d'identification et de mise à disposition de toute la production régionale, dont une proportion assez petite, selon les régions, est en langue régionale.

Avec les modifications actuelles du paysage administratif de la France (déconcentration, décentralisation, intercommunalité, création des « pays »), les collectivités territoriales voient leurs responsabilités augmenter mais pas toujours leurs moyens (exemple: en 2002-2003, le budget de l'Assemblée du pays de Galles équivalait à plus de 16 milliards d'euros; le conseil régional de Bretagne, 605 millions d'euros, 27 fois inférieur). Le but est de favoriser le principe de subsidiarité: rapprocher la prise de décision le plus près du citoyen. Les

bibliothèques, quelle que soit leur autorité de tutelle, sont des services publics, au service de tous les publics, elles s'inscrivent sur des territoires, dans une articulation locale, régionale, nationale ou internationale en fonction du type, de l'histoire et de la taille du service. Internet a modifié l'horizon des hommes (penser globalement, agir localement) et les bibliothèques donnent accès à leurs ressources documentaires tout en offrant la possibilité de se connecter à tout un réseau d'information.

Il convient donc aussi de ne pas enfermer les personnes sur des territoires: de nos jours, les gens qui parlent une langue régionale sont comme tout le monde des personnes qui bougent. Internet leur permet à la fois d'avoir des racines et d'être ouverts au monde, et les langues peuvent être nomades; l'ouverture de l'école Diwan à Paris doit beaucoup à une Québécoise, passionnée par la langue bretonne.

Comment traiter les langues régionales en bibliothèque

De la considération, cela signifie tout simplement qu'« aucune langue ne peut se prévaloir d'une supériorité naturelle sur une autre²³ ». Sur internet, le portail des langues Lexilogos traite les langues régionales comme les autres, même si, derrière, les lobbies sont plus ou moins importants selon les langues. La considération transparait dans:

- la formation des personnels: la délégation régionale du Centre national de la fonction publique territoriale de Vannes a mis en place depuis plusieurs années un stage de base pour découvrir l'histoire, la culture et la langue de Bretagne. Ce stage a déjà touché de nombreux acteurs culturels et de collectivités;
- la création de postes spécifiques: à l'époque des « médiateurs », la bi-

23. Pierre Encrevé, linguiste à l'École des hautes études en sciences sociales, Encyclopaedia Universalis, 1997.

Illustration 3. Automate de retour
à la bibliothèque de Rennes Métropole aux Champs libres



bibliothèque municipale de Rennes a bénéficié d'un poste de « médiateur langue bretonne », ce qui a favorisé le développement d'activités de médiations de toutes sortes, notamment envers le jeune public ;

- la signalétique bilingue extérieure et intérieure des équipements : exemples des médiathèques de Lorient et de Lanester. C'est pour faciliter ce travail que l'Office de la langue bretonne (*Ofis ar brezhoneg*)²⁴ aide les collectivités et les professionnels pour toutes les questions de terminologie ;
- les réalisations des prêts/retours par les usagers : à la bibliothèque de Rennes Métropole aux Champs libres, les automates de prêt et de retour (voir illustration 3) peuvent délivrer leurs messages en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, breton et, cela va de soi pour Nedap, néerlandais) ;

24. www.ofis-bzh.org/

- les performances d'interrogation des catalogues de bibliothèques : peu offrent un critère de recherche par langue régionale (quelquefois ce critère peut être introduit dans un deuxième temps, le plus souvent cette interrogation n'est possible qu'en interne, réservée aux professionnels, voire au service informatique). Saluons ici la bibliothèque municipale de Perpignan qui propose une interrogation immédiate des documents en catalan (8 255 titres, tous supports confondus). Les catalogues nationaux (BnF, Sudoc, Abes) ignorent globalement leur existence ;

- la création d'outils de travail professionnels (exemples : *Guide de catalogage des ouvrages en langue bretonne*, réalisé par la BM de Rennes en lien avec la BnF ; *Ouvrages de références pour un fonds breton*)²⁵ ;
- l'organisation des collections : traiter les langues régionales comme les autres langues. Autant ne pas avoir de

documents dans ces langues plutôt que de les mettre au fin fond de la bibliothèque, sur le rayonnage le plus bas. L'organisation des collections est liée à leur volume, leur histoire, leur fonction ;

- la réalisation de signets (sélections de sites sur les langues régionales ou en langues régionales), avec les limites de cet exercice (souvent mieux assuré par des passionnés - personne ou monde associatif) en raison de la volatilité des sites, de leur mise à jour régulière ou non, du suivi permanent nécessaire à cette tâche ;
- la publication de documents de communication : nous sommes souvent plus pressés de les publier en anglais, allemand, espagnol, plutôt que dans la langue régionale, et cela ne manque pas de surprendre nos visiteurs allemands ou catalans ;
- les mettre en valeur : à l'exemple des expositions *Trésors des bibliothèques de Bretagne (1989)* ou *Création littéraire en Alsace 1972-1993 - Elsässische Gegenwartsliteratur 1972 von 1993* (organisée par la BnF pour le dixième anniversaire de la *Revue alsacienne de littérature* qui dressait un état des lieux de la production littéraire alsacienne de ces vingt dernières années dans ses trois composantes linguistiques que sont le français, l'allemand et l'alsacien), existera-t-il un jour des expositions sur les « Trésors des langues régionales de France » ou « Trésors des langues régionales et minoritaires en Europe » ?

Février 2007

25. *Guide de catalogage des ouvrages en langue bretonne*, Bibliothèque municipale de Rennes, 1989 ; *Ouvrages de référence pour un fonds breton*, Agnès Colnot, Patrick Le Boeuf, Bibliothèque municipale de Rennes, 1991 ; nouvelle éd. Catherine Jaïn, Sarah Toulouse, Lydie Varéon, 1999.